



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Nancy, le vendredi 26 janvier 2024

DAC 54 : un nouveau dispositif en Meurthe-et-Moselle pour mieux accompagner les personnes dont le parcours de santé est complexe

Le Dispositif d'Appui à la Coordination des parcours complexes (DAC) est le nouveau dispositif unique qui permet, à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, de (mieux) coordonner l'action et les pratiques de l'ensemble des professionnels. Le DAC est financé par l'Agence régionale de santé, et porté par une association dédiée, avec une gouvernance équilibrée et constituée de tous les acteurs du système de santé, dont le Conseil départemental est vice-président de droit. Le DAC a pour but d'être, toujours en subsidiarité, en appui des professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, afin de leur permettre de faciliter le parcours de santé des personnes et leur entourage, mais aussi de contribuer à l'échelon du territoire à l'amélioration de l'organisation du système. La convention qui lie les trois partenaires a été signée le mardi 16 janvier 2024 à l'Hôtel du Département par Chaynesse Khirouni, Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle, Virginie Cayré, Directrice générale de l'ARS Grand Est et Sylvie Rossignon, médecin et Présidente de l'association DAC 54.

Objectif de ce dispositif : proposer un appui sur mesure pour soutenir la prise en charge complexe de toute personne, en lien tout particulier avec son médecin traitant, afin de lui apporter une réponse globale et coordonnée quels que soient son âge, sa pathologie, son handicap ou sa situation sociale. Concrètement, « une des missions principales du DAC 54 est de venir en appui aux professionnels de santé, aux professionnels sociaux et médico-sociaux confrontés à la complexité de la situation de personnes cumulant diverses difficultés », indique à cette occasion le Docteur Sylvie Rossignon, Présidente de l'association installée depuis le 1er janvier 2023.

« Cette coordination est essentielle pour les personnes fragilisées que nous accompagnons et leurs aidants », appuie la présidente du Département « il est porteur, comme le futur service public départemental de l'autonomie, d'une ambition partagée : construire, autour de la personne en perte d'autonomie, un écrin bienveillant, garant d'une prise en charge globale et sans rupture », poursuit-elle. De son côté, Virginie Cayré a rappelé le chemin parcouru et l'accompagnement fort de l'ARS Grand Est pour permettre le lancement des DAC sur l'ensemble du territoire régional ; elle s'est félicitée de cette mise en œuvre volontariste et du partenariat avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle qui se traduit par cette convention, « la première à être signée dans le Grand Est » précise-t-elle. Construit dans la foulée d'une évolution législative, ce Dispositif d'appui à la coordination en Meurthe-et-Moselle est le fruit d'un important travail collégial, également rappelé par Catherine Boursier, première Vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie qui indique que « Le Département a souhaité s'impliquer fortement aux côtés de l'ARS et des professionnels afin

de garantir un accompagnement en proximité des personnes en perte d'autonomie ; d'où l'importance de cet ancrage territorial fort que nous avons encouragé. »

Le DAC 54 couvre tout le département de Meurthe-et-Moselle. Il est structuré en 6 antennes de proximité et porte un pôle éducation thérapeutique transversal. Son siège se situe à Nancy et ses antennes territoriales -en partie accueillies dans les locaux des Maisons du Département- sont à Ecrouves, Homécourt, Longwy, Lunéville, Maidières et Nancy.

Contact pour les professionnels : dac54.contact@dac54.fr- tél : 03 56 66 77 00

EN SAVOIR PLUS

La convention permet de :

- Détailler les missions à assurer par le DAC, sous le pilotage de l'ARS et du Département,
- Organiser et structurer les relations entre l'ARS, le Département et le DAC,
- Définir les principes et les outils d'une articulation efficiente entre le DAC et les services départementaux déployés sur les territoires (Services Territoriaux Autonomie, MDPH, équipes d'évaluation médico-sociale, service social départemental, particulièrement).

BON A SAVOIR

L'articulation passera notamment par l'harmonisation des pratiques professionnelles et l'utilisation d'un outil numérique (PARCEO). Il s'agit d'un outil e-Parcours. Il offre aux acteurs de santé, du médico-social et du social, un bouquet de services numériques de coordination, facilitant la prise en charge du patient et de l'utilisateur dans son parcours de soins.